



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°32-2020-09-14-006
portant modification de la composition
de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Pavie**

Le Préfet du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-2-1 et R. 125-5, R. 125-8 à R. 125-8-5 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
- VU** le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;
- VU** le décret du 16 octobre 2019 nommant Mme Edwige DARRACQ, Secrétaire générale de la préfecture du Gers ;
- VU** l'arrêté du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Edwige DARRACQ, Secrétaire générale de la préfecture du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012065-0002 du 5 mars 2012 portant création de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°32-2017-03-06-006 du 6 mars 2017 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2019-12-17-006 du 17 décembre 2019 portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Pavie ;
- VU** le courriel en date du 29 juin 2020 portant démission de M. Joseph BUISSART au sein de l'Association UFC Que Choisir Gers ;
- VU** les courriels en date du 25 août 2020 des communes de Pavie et de Pessan, portant désignation de leurs représentants pour siéger au sein de la commission de suivi de site ;
- CONSIDÉRANT** qu'il a lieu d'actualiser l'arrêté de composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Pavie ;
- SUR** proposition de Mme la Secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

ARRÊTE

Article 1 : Cette commission est composée de :

1) membres du collège «administrations de l'Etat» :

- M. le Préfet ou son représentant, président de la commission ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

2) membres du collège «exploitant de l'installation classée» représentant le Syndicat mixte Trigone :

- M. Francis DUPOUEY, titulaire et M. Jean-Pierre SALERS, suppléant ;
- M. Jacques FAUBEC, titulaire et M. Patrick DUBOSC, suppléant ;
- M. Serge GONZALEZ, titulaire et M. Roger COMBRES, suppléant ;
- M. Jean-Christophe VERGNES, titulaire et Mme Stéphanie PASQUIER, suppléante

3) membres du collège « élus des collectivités territoriales concernées » :

- les représentants de la commune de Pavie :
 - Mme CARAYOL Claudine, titulaire et M. Jean-Marc AUTIE, suppléant ;
 - M. Philippe SENTEX, titulaire et M. Jean-Marc REGNAUT, suppléant
- les représentants de la commune de Pessan :
 - M. Didier ROUCH, titulaire et, Mme Corinne GAUDIN, suppléante ;
 - Mme Sandrine PREVITALI, titulaire et M. Adrien BEDULHO, suppléant

4) membres du collège «riverains d'installation classée ou associations de protection de l'environnement» :

- l'Association France Nature Environnement représentée par :
 - M. Juan-Manuel FULLANA, titulaire et M. Jean-Paul DUGOUJON, suppléant
- l'Association Pavie, Sachez qu'on va Enfouir, représentée par :
 - M. Frédéric DEGRAEVE, titulaire et M. Jean-Paul BARO, suppléant
- l'Association « Les Amis de la Terre », représentée par :
 - Mme Sylviane BAUDOIS, titulaire et Mme FILHOS Christiane, suppléant
- l'Association UFC Que Choisir Gers, représentée par :
 - M. Patrick CARDONNE

5) membres du collège «salariés de l'installation classée», délégués du personnel au Comité Technique du Syndicat mixte Trigone :

- Mme Delphine GABRIEL, titulaire, et M. Stéphane LEGENDRE, suppléant

6) personnes qualifiées :

- M. le Délégué Régional de l'ADEME ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de 5 ans, à compter du 6 mars 2017, date de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 32-2019-12-17-006 du 17 décembre 2019 portant modification de l'arrêté de renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Pavie est abrogé.

Article 4 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture du Gers est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le **14 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire générale


Edwige DARRACQ